



Projet d'organisation des mouillages autour de l'île de Porquerolles

Lauréat de l'appel à projet « Mouillages 2020 »

*Journée technique
Retours d'expérience des projets de mouillage
30 janvier 2024
Amphitéâtre de la DIRM Med, Marseille*



Objectifs essentiels du projet

Les 3 objectifs essentiels visés par le projet :

- **Protéger strictement les habitats marins protégés par la Loi**, les herbiers de Posidonie en particulier ;
- **Préserver le caractère du site**, coeur marin de parc national, site classé et bordés par plusieurs monuments historiques ;
- **Assurer la sécurité des usagers** du plan d'eau, baigneurs, plaisanciers et autres usages récréatifs ;

L'objectif plus général vise à **organiser les usages** avec un niveau de **fréquentation adaptée à la capacité de charge** du site de manière à **garantir un tourisme durable sur ce territoire**.

Données du projet



Prises de vues ULM puis report sur SIG en 2019, 2020 et 2021

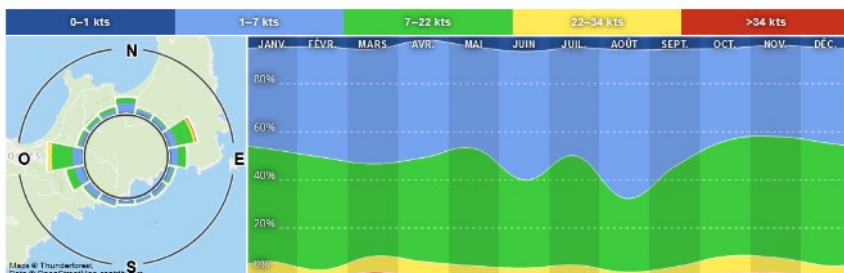
- Caractériser la flotte (type et taille)
- Dénombrer en période de très grande fréquentation



Etude paysagère :

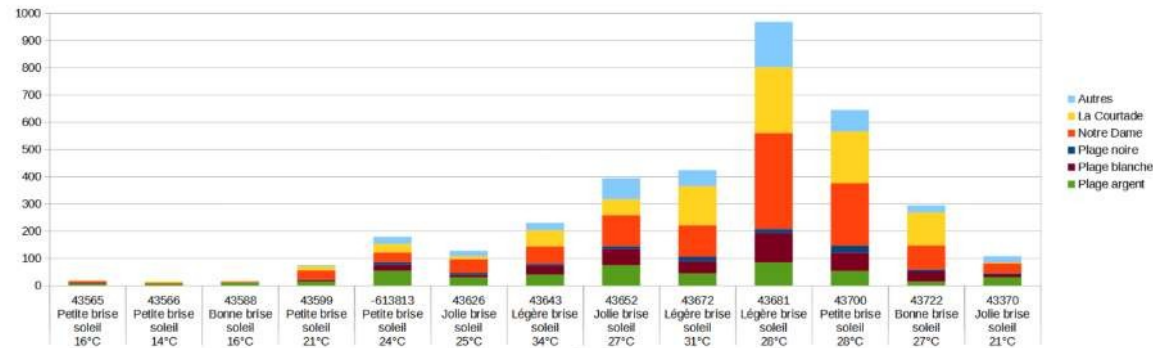
- Caractériser les paysages et les enjeux associés
- Déterminer les points de vue de grande qualité
- Proposer un schéma d'implantation

Répartition mensuelle de la direction et de la force du vent



Navires au mouillage autour de Porquerolles en journée

(Relevés Obi1 - année 2019)

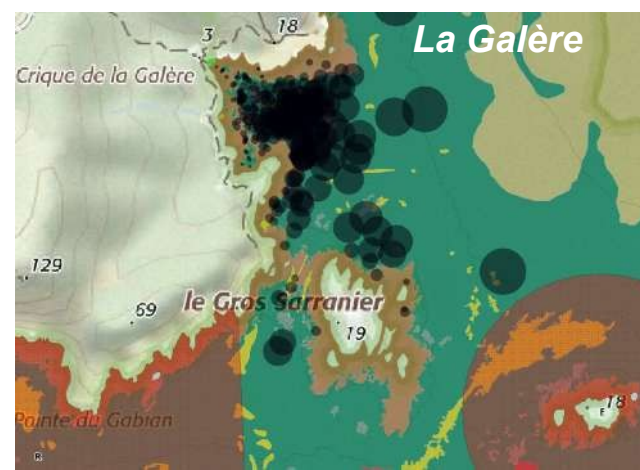
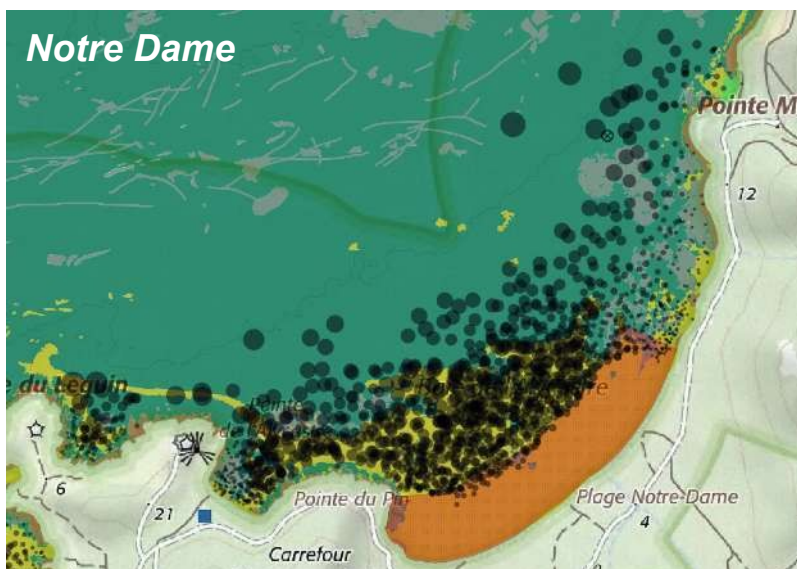
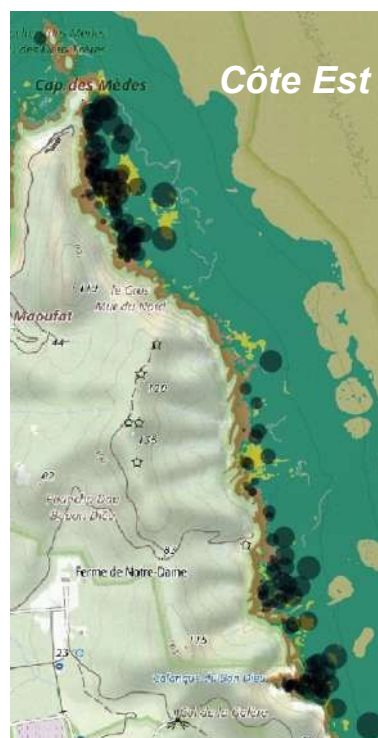
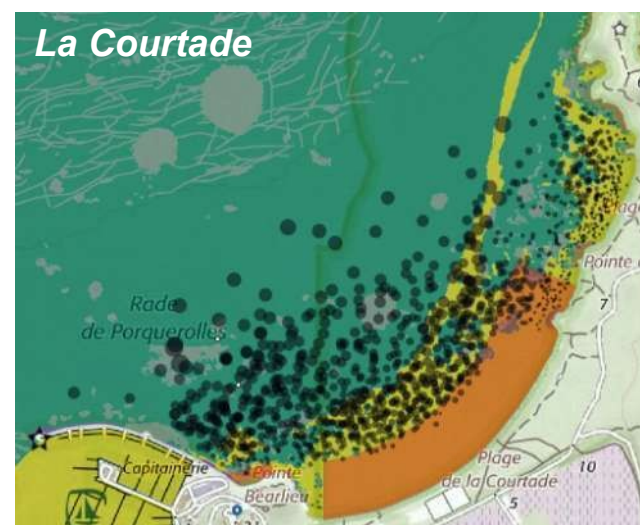


Comptages depuis les plages :

- Evaluer la fréquentation à différentes périodes de l'année

Pression liée au mouillage

Illustration des surfaces balayées par les chaînes des navires sur (seulement) 6 observations, en milieu de journée de pic de fréquentation. 40 à 50 % des navires dans les herbiers.



Sur une saison entière, ce sont environ 100 kms de chaînes déposés dans la Posidonie.

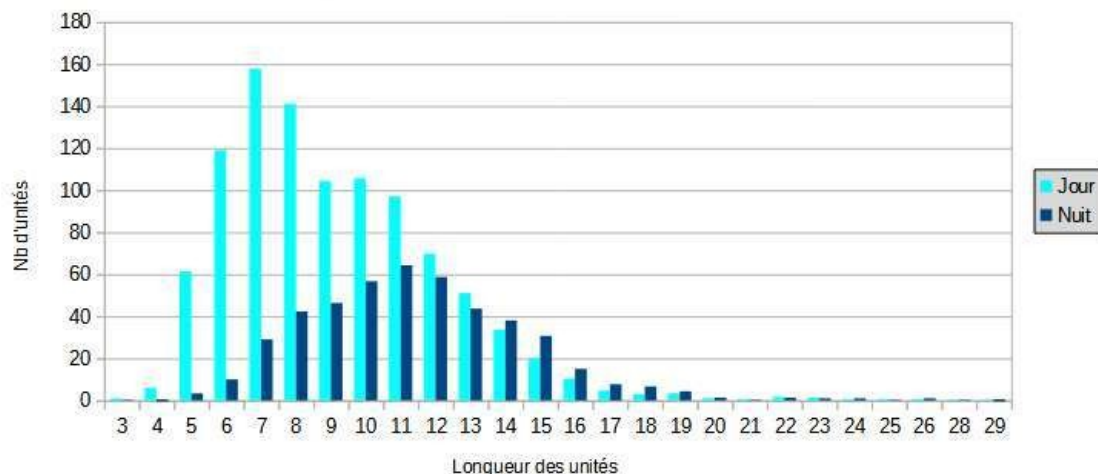
Pression liée au mouillage

Pour les fréquentations de pic :

- Plus de 1000 bateaux en journée (lg moy 9m) ;
- Environ 500 bateaux la nuit (lg moy 11 m)

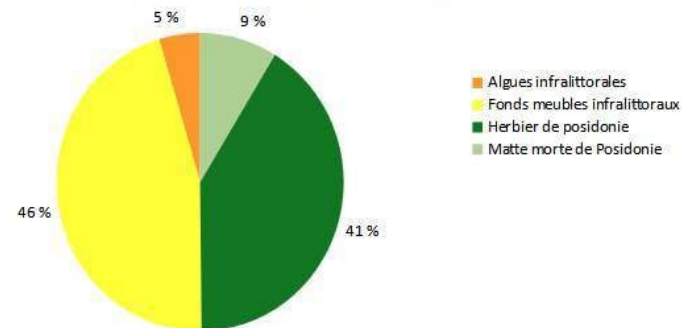
Evolution de la taille des unités au mouillage entre la journée et la nuit

(Moyenne sur 3 périodes de pic de fréquentation - août)



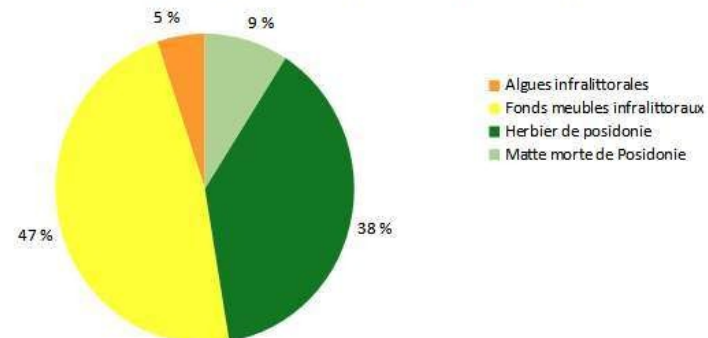
Répartition des unités au mouillage en journée selon les types de biocénoses

(2988 observations sur trois périodes de pic de fréquentation - août 2020)



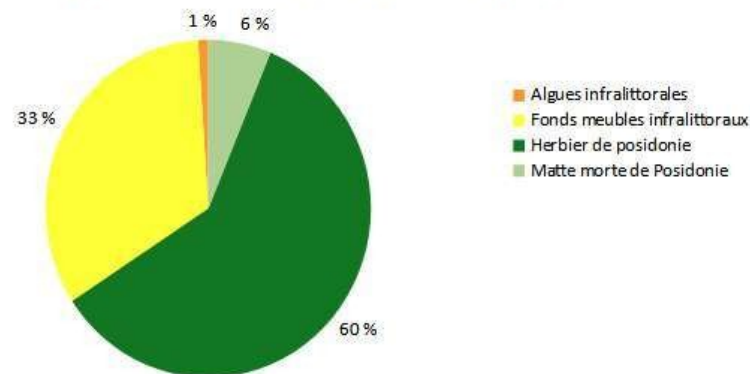
Répartition des unités de moins de 12 mètres au mouillage en journée selon les types de biocénoses

(2588 observations sur trois périodes de pic de fréquentation - août 2020)



Répartition des unités de plus de 12 mètres au mouillage en journée selon les types de biocénoses

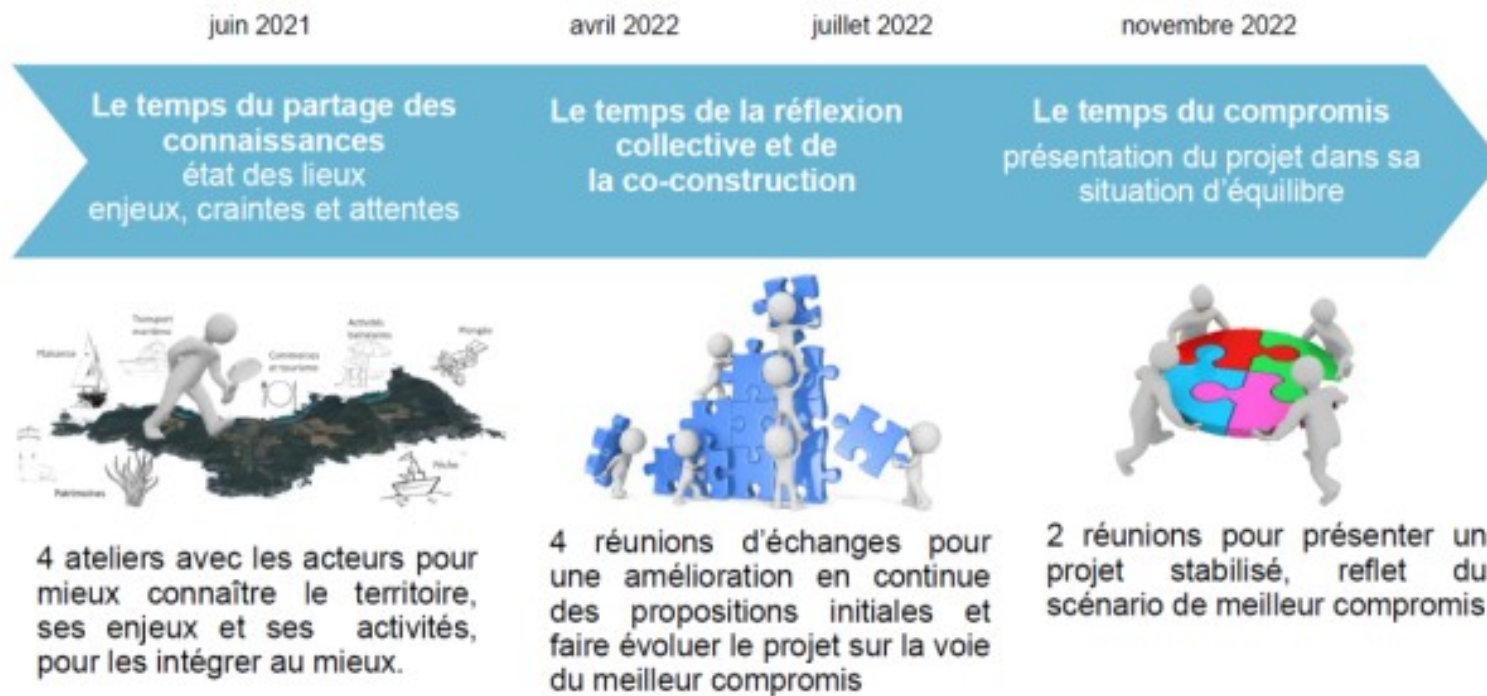
(2988 observations sur trois périodes de pic de fréquentation - août 2020)



Plus les unités sont grandes, plus la part de celles-ci mouillant sur les herbiers est importante

- 50 % en moyenne ;
- 47 % pour <12m et 66 % pour >12m
- Et même 76 % pour >15m et 90 % pour >19m

Élaboration du schéma : la concertation



La concertation, c'est un travail en commun :

- 27 espaces d'échanges (dont les 10 ateliers)
- Plus d'une centaine de participants, de tous les horizons (pêcheurs, plongeurs, plaisanciers, transporteurs maritimes, habitants, loueurs de bateaux, commerçants...)
- Plus de cinquante heures de discussions

Au final, la concertation a permis l'expression de l'intelligence collective pour parvenir à un projet équilibré, soucieux de garantir l'intérêt général.

Le scénario de meilleur compromis

Des zones de mouillage libre



Des zones de mouillage sur bouées



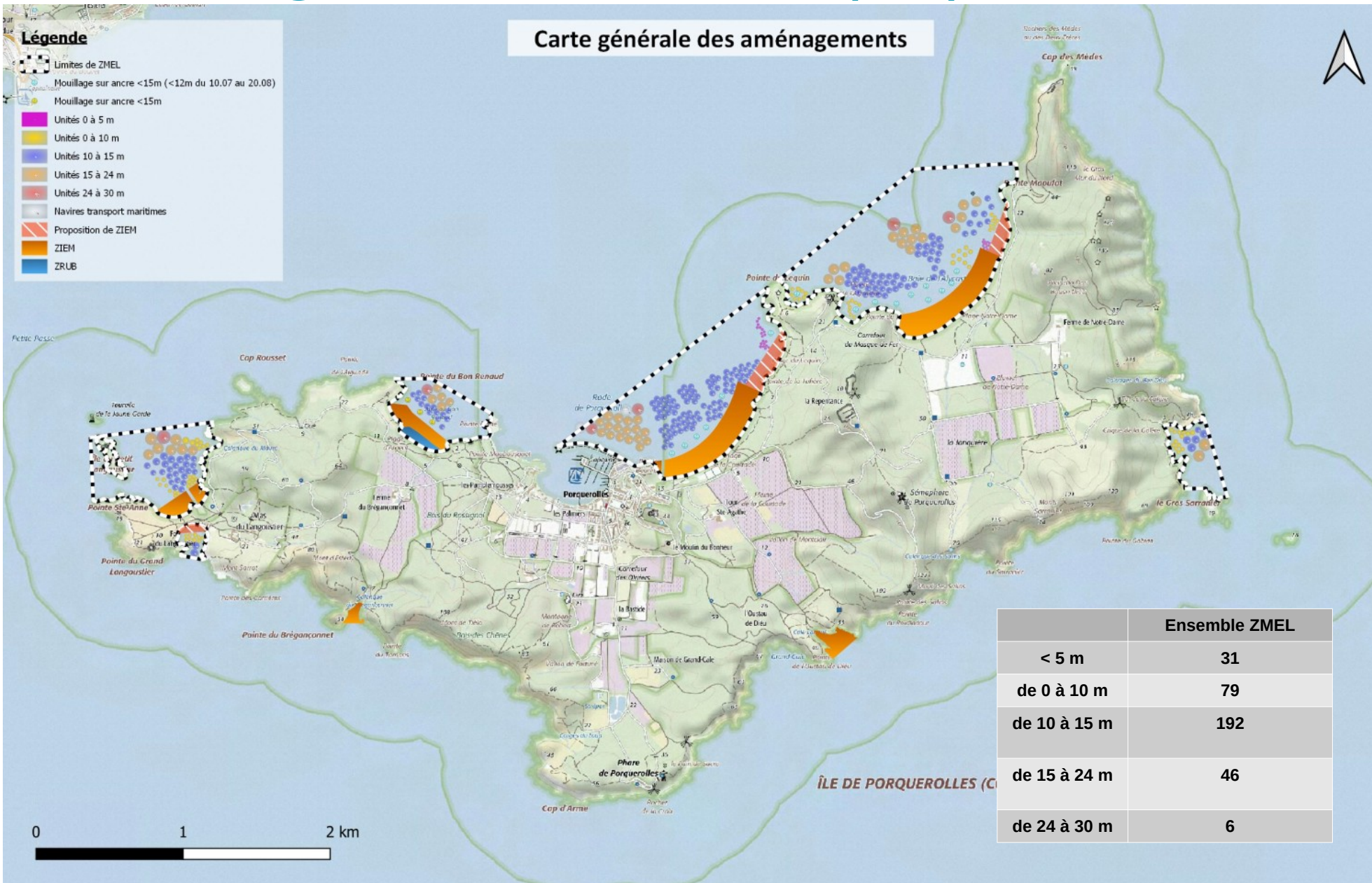
Des zones sans mouillage



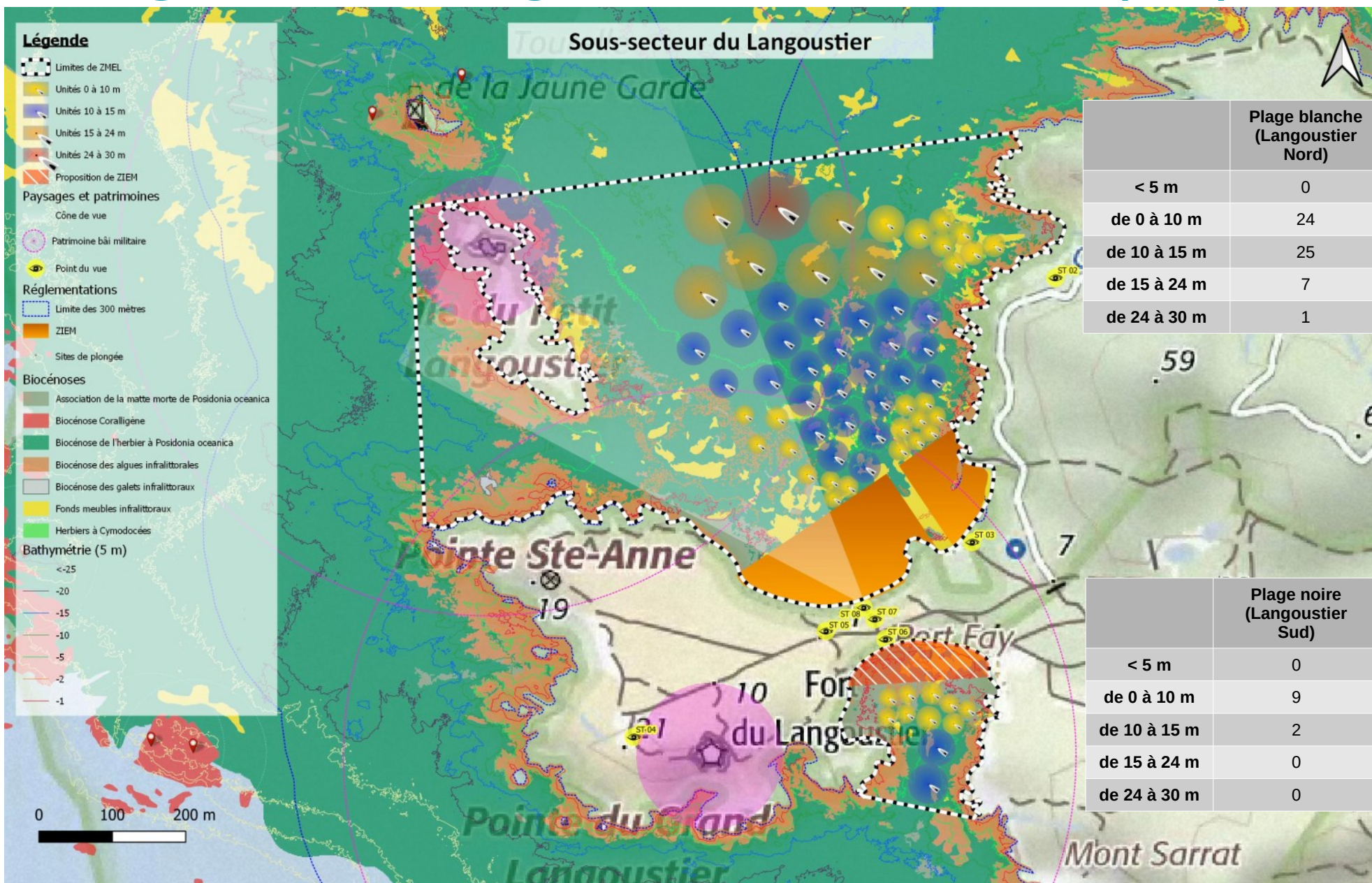
Organisation du mouillage

Détails par grande plage

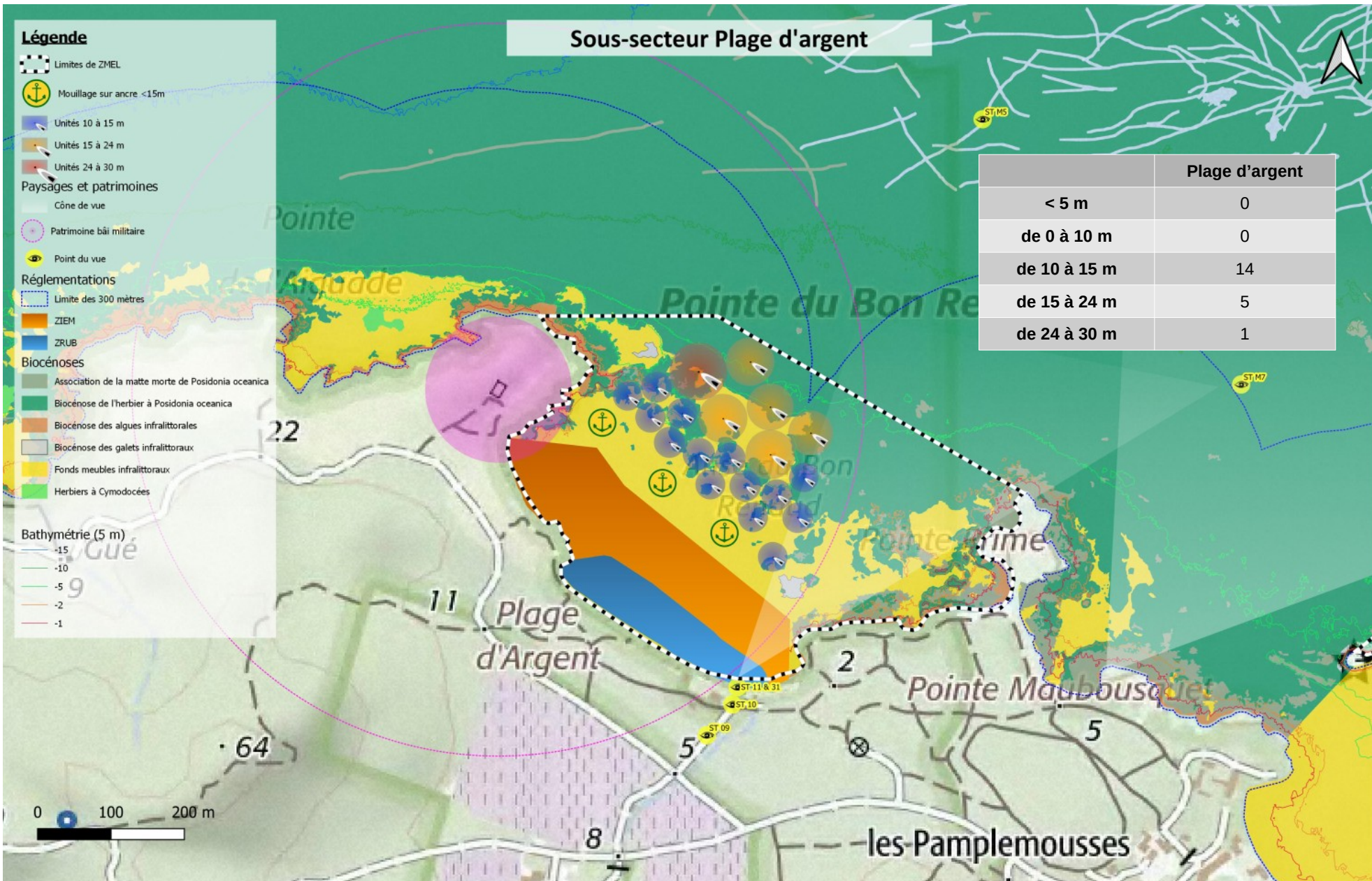
Schéma général de la ZMEL (été)



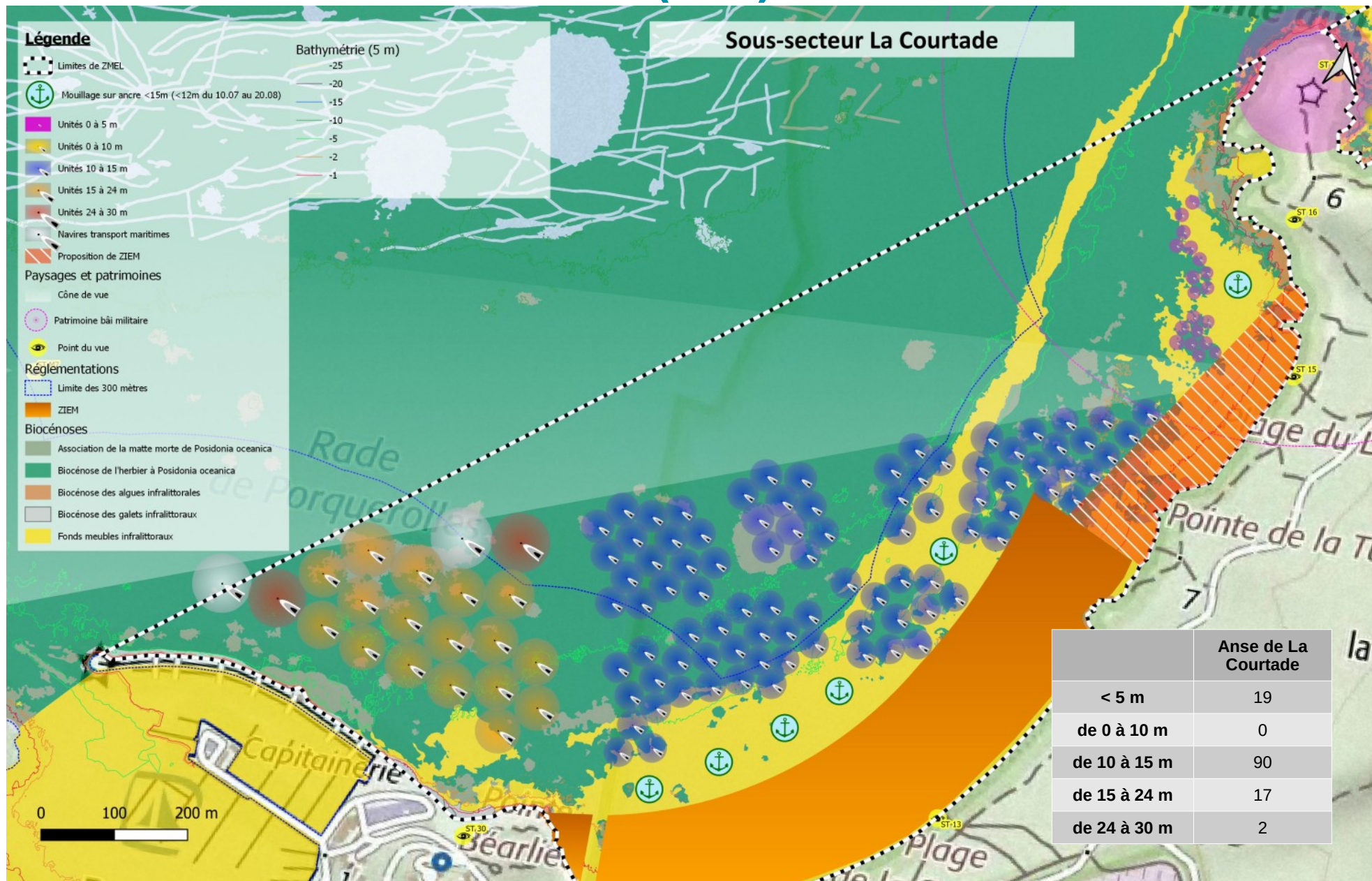
Langoustier - plages blanche et noire (été)



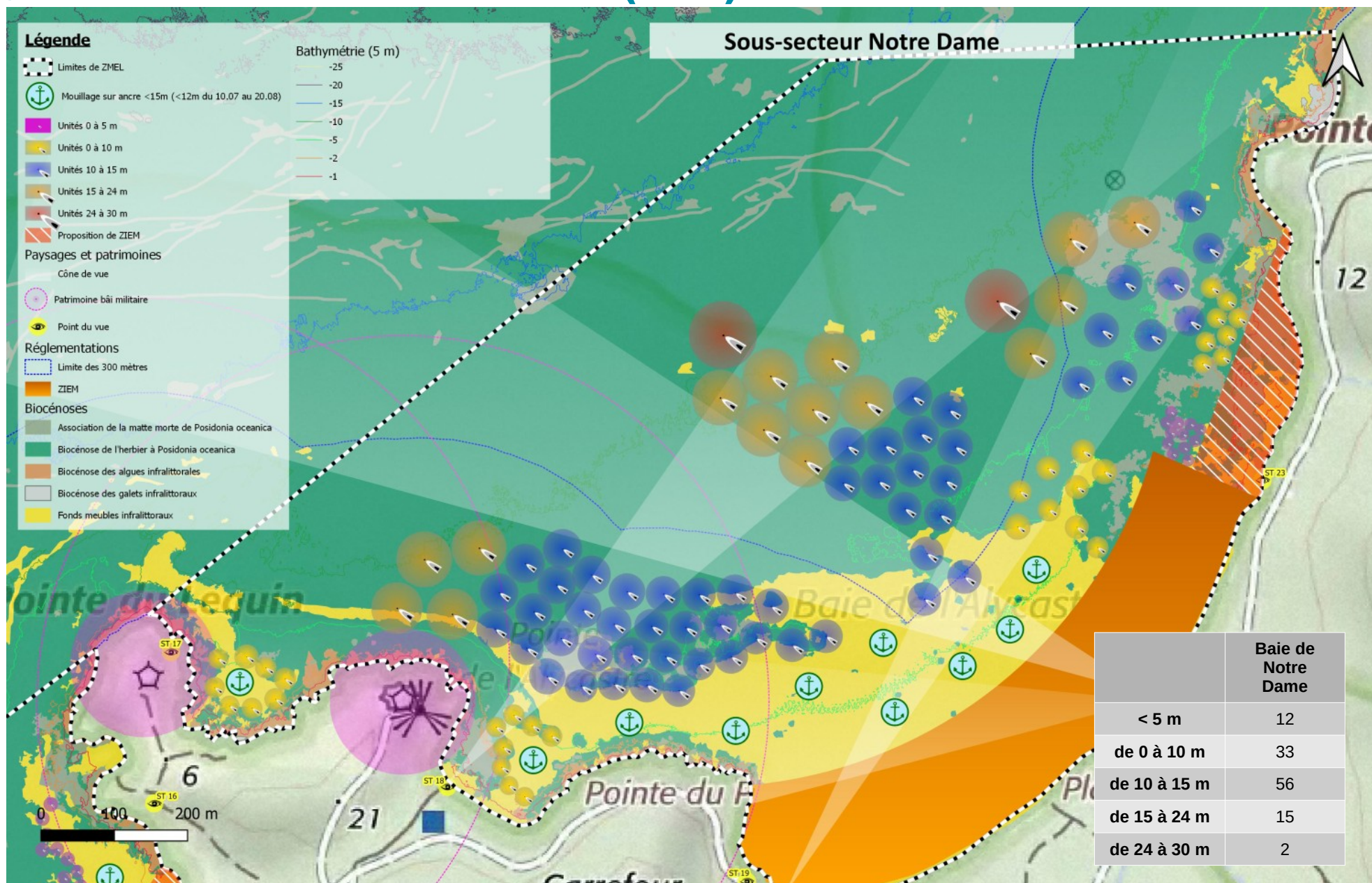
Plage d'argent (été)



Anse de La Courtade (été)



Baie de Notre Dame (été)



Crique de La Galère (été)

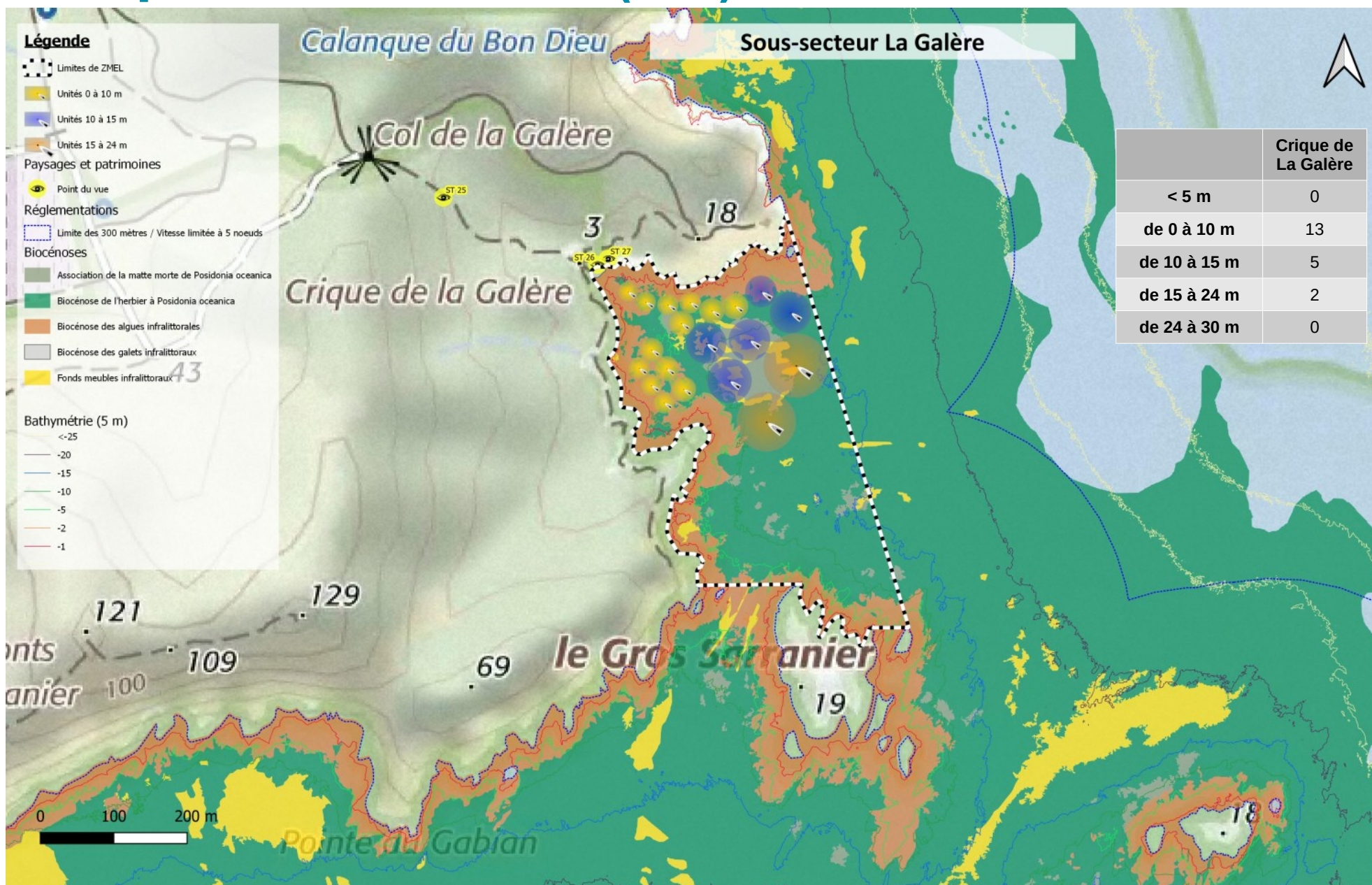
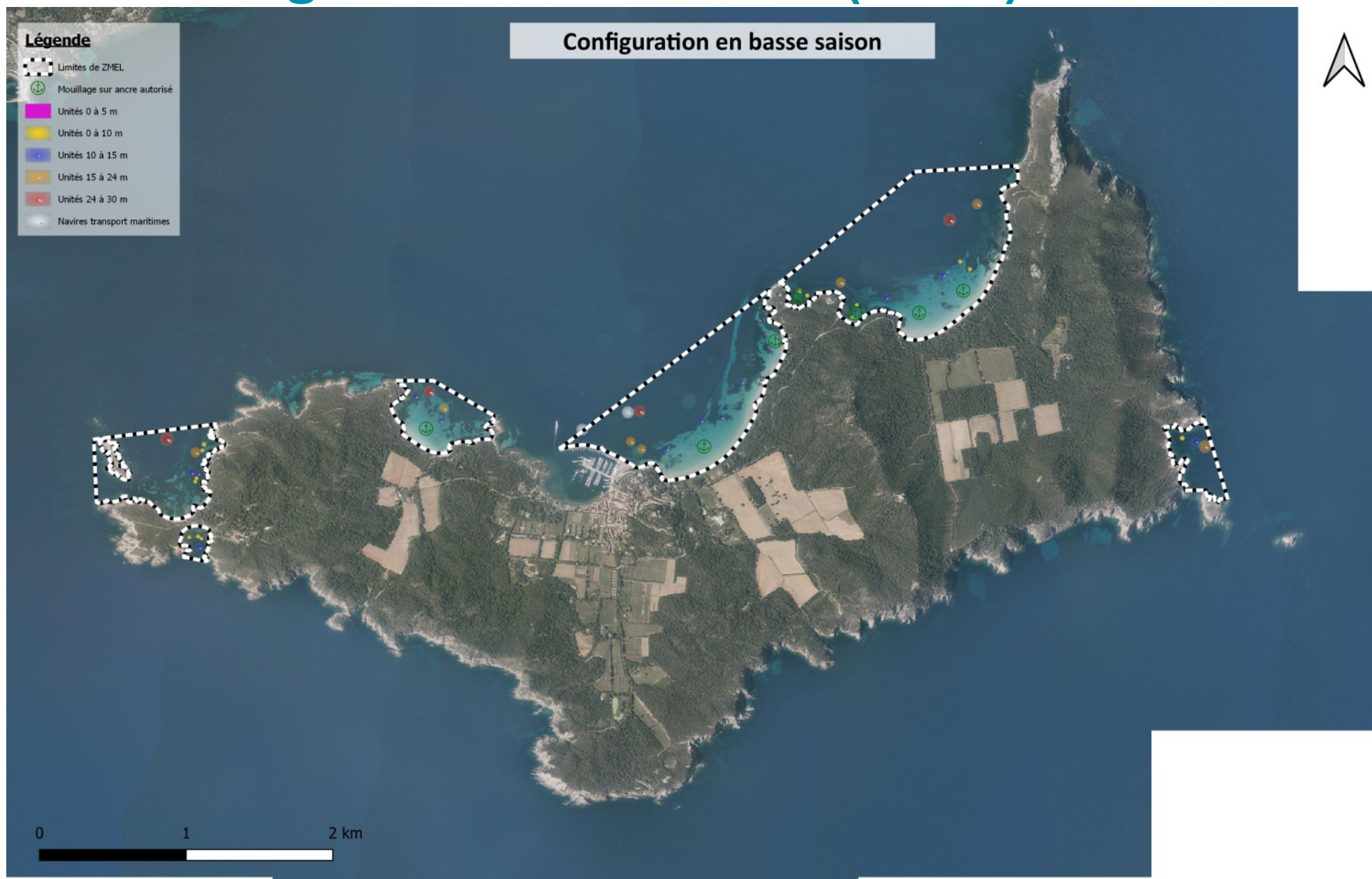


Schéma général de la ZMEL (hiver)

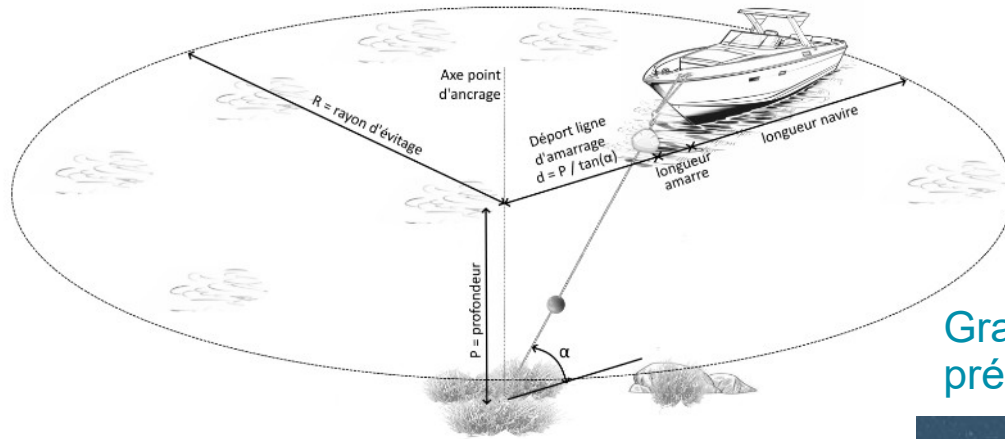


Principes généraux de fonctionnement

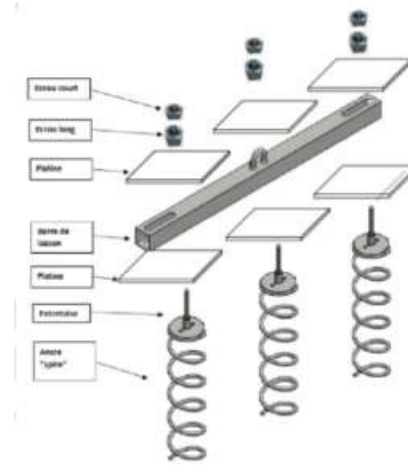
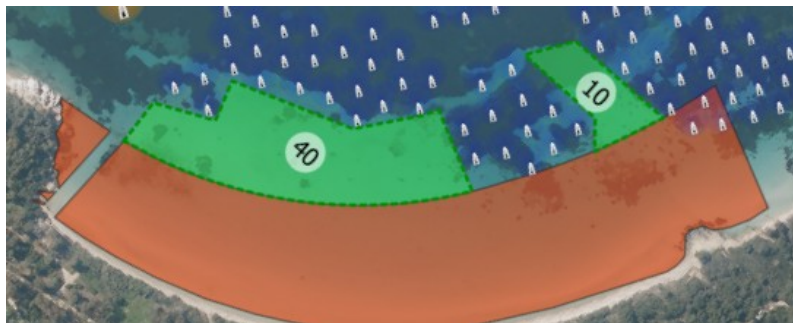
- **3 types de zone** : zone de mouillage libre (sur sable), zone de mouillage sur bouées (ZMEL) et zone interdite au mouillage
- **Interdiction permanente de mouiller** dans les herbiers afin d'assurer sa **protection stricte** (cf. Labellisation en ZPF)
- **Mouillage libre sur sable**
- **Saisonnalité** : calage avec la mise en place des ZIEM. Possibilité de mouiller dans les zones de sable en basse saison. Mise en place et retrait progressif des équipements de sorte à adapter leur nombre à l'intensité de la fréquentation et assurer une exploitation optimale des équipements. Possibilité de maintenir quelques bouées durant la basse saison
- Gratuité en journée, payant la nuit
- Favoriser le turn-over (prévention des pollutions et partage du site)
- Les capitaines conservent en tout temps et en tout lieux la **capacité de mettre en sécurité** le navire et ses passagers (détresse, avarie...)

Principes d'organisation

Implantation à l'évitage

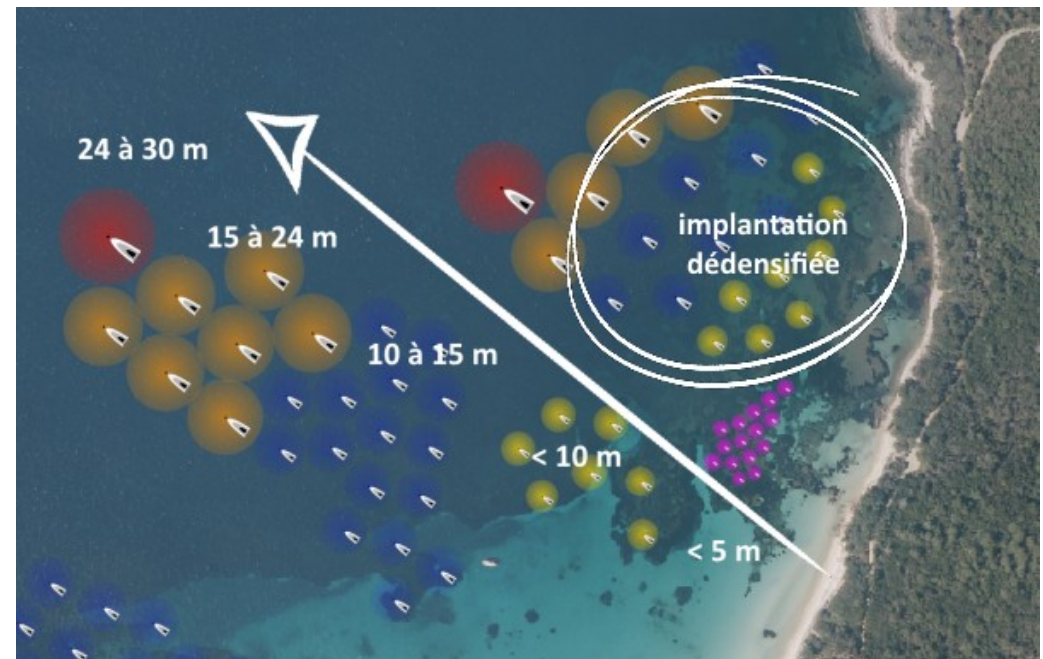


Matérialisation des zones de mouillage libre sans bouée de balisage supplémentaire

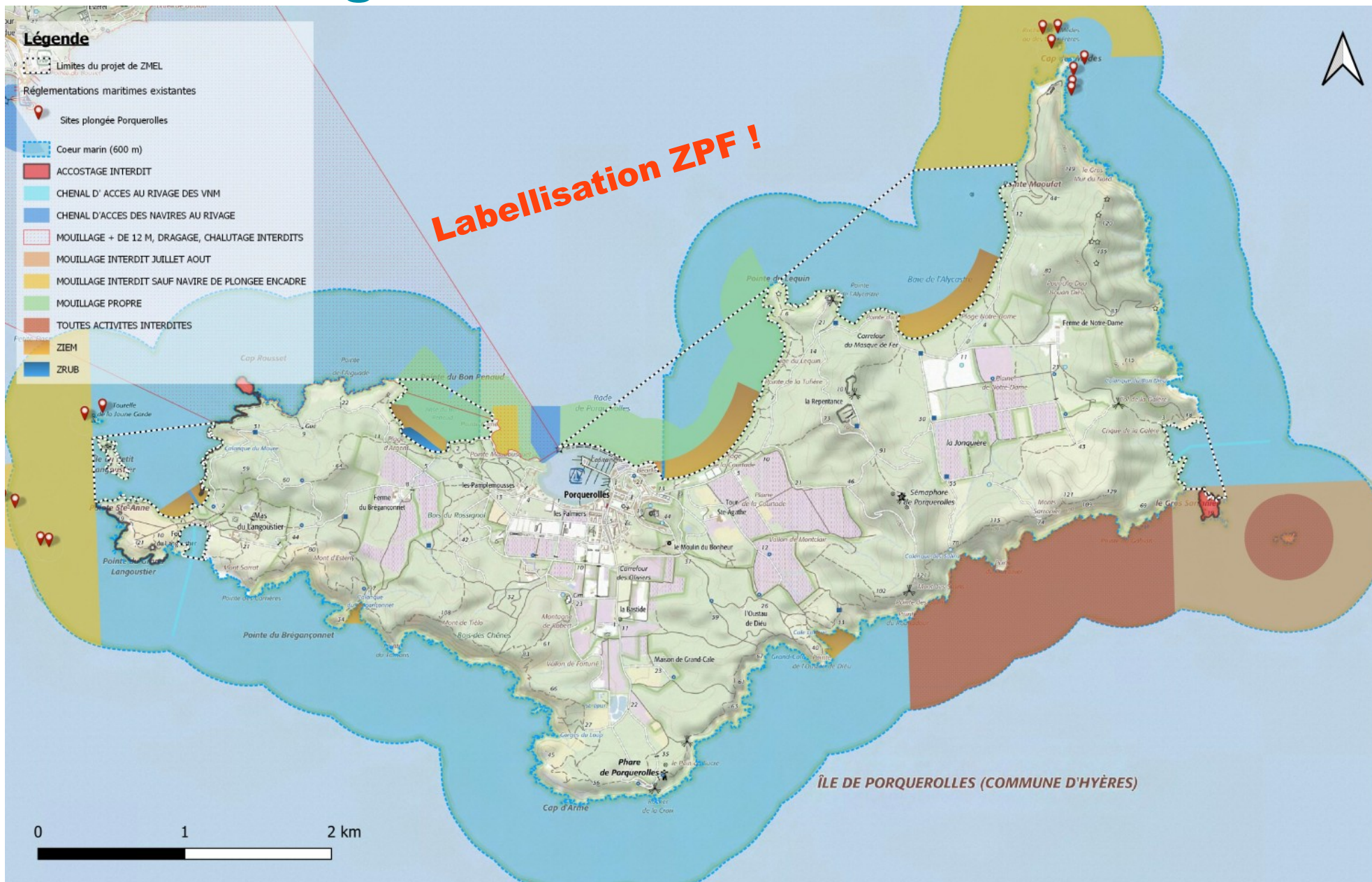


Dispositifs d'ancrage éco-conçus

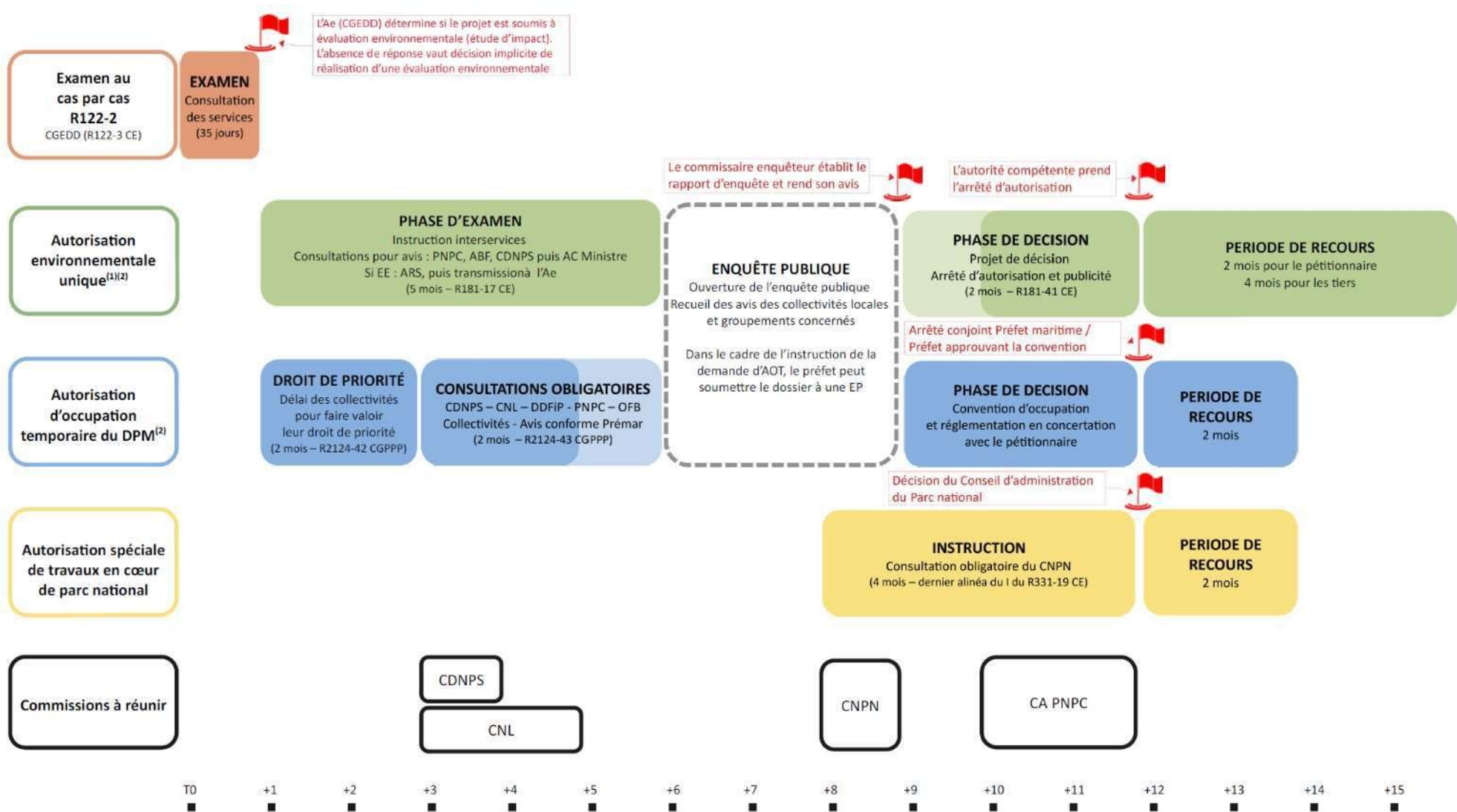
Gradient de taille et variation de la densité pour préserver les points de vue d'intérêt paysager



ZMEL et réglementations actuelles



Panorama du parcours administratif



1 L'autorisation environnementale embarque les autorisations relatives à la Loi sur l'eau, aux sites classés, à la protection des abords des monuments historiques et à Natura 2000

2 En cas de décision par l'Ae de soumettre à évaluation environnementale le projet, le dossier joint à la demande d'autorisation comporte l'étude d'impact (EI).



Merci de votre écoute !

